

**La musique  
te passionne ?**

**C.H.A.M**

**Classes à Horaires Aménagés Musicales**

**2024 - 2025**



**RÉUNION  
D'INFORMATION**

**MARDI 19 MARS 2024  
À 18H**

**CANDIDATURES**

**JUSQU'AU VENDREDI  
5 AVRIL 2024**

Au collège Jules Ferry d'Aurillac,  
en partenariat avec le Conservatoire musique et danse.

## PRÉSENTATION

Les Classes à Horaires Aménagés Musicales du collège Jules Ferry offrent à des élèves motivés la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur formation générale, une pratique musicale et artistique de qualité et une organisation du temps scolaire compatible avec des activités d'expression et de culture.

Ces élèves peuvent alors se constituer une culture musicale commune, en s'appropriant différents modes d'expression.

Ce dispositif s'appuie sur la mobilisation conjointe des compétences pédagogiques et artistiques complémentaires des structures partenaires.

Le partenariat s'effectue avec le Conservatoire musique et danse d'Aurillac et la ville d'Aurillac qui engage chaque année un budget permettant l'organisation de ce dispositif.

## COÛT DES ÉTUDES

Les études au Conservatoire sont gratuites dans le cadre de ce dispositif. Pour les familles ne possédant pas d'instrument de musique, une location annuelle peut être envisagée auprès du Conservatoire musique et danse.

### + D'INFOS

**Collège Jules Ferry :**  
7 rue Jules ferry - 15000 Aurillac  
04 71 48 40 40  
Ce.0150647X@ac-clermont.fr

**Conservatoire musique et danse :**  
37, rue des Carmes - 15000 Aurillac  
04 71 45 46 20  
conservatoire@aurillac.fr





## CONTENU

## QUAND ?

### **FORMATION INSTRUMENTALE**

AU CONSERVATOIRE,  
30 MN À 1H / SEMAINE  
SELON LE NIVEAU.

Instruments proposés :

Flûte à bec / Flûte traversière

Clarinette

Hautbois

Trompette

Saxophone

Tuba

Cor

Violon

Alto

Violoncelle

Contrebasse

Accordéon

Piano

Guitare Classique

Chant

Percussions

**DANS LA MESURE  
DU POSSIBLE,  
SUR LE TEMPS  
SCOLAIRE**

### **ÉDUCATION MUSICALE**

AU COLLÈGE, 1 H / SEMAINE

**SUR LE TEMPS  
SCOLAIRE**

### **FORMATION MUSICALE**

AU COLLÈGE  
OU AU CONSERVATOIRE,  
DE 1H15 À  
1H45 /SEMAINE  
SELON LE NIVEAU

**SUR LE TEMPS  
SCOLAIRE**

### **PRATIQUE COLLECTIVE**

Chorale

AU COLLÈGE, 1 H / SEMAINE

*Pour les élèves débutants et les  
élèves pianistes – ouvert aux autres  
élèves du dispositif qui le souhaitent.*

**SUR LE TEMPS  
SCOLAIRE**

Orchestre

AU CONSERVATOIRE,  
DE 1 À 2 HEURES / SEMAINE

**EN DEHORS  
DU TEMPS SCOLAIRE**

# PROCÉDURE D'ADMISSION

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Motivation et aptitude à s'engager dans ce dispositif.
- Débutants acceptés.
- Des résultats scolaires corrects exigés.
- Élèves hors secteur acceptés sous réserve de l'obtention de la dérogation.
- Choix de l'instrument parmi les instruments enseignés disponibles (précisés dans le dossier d'inscription).

## RÉUNION D'INFORMATION

- Le mardi 19 mars 2024 à 18h00 au collège Jules Ferry. Possibilité de suivre cette réunion en distanciel. Se rapprocher du collège pour les modalités de connexion.

## COMMENT S'INSCRIRE ?

- Les dossiers de candidature sont disponibles au collège Jules Ferry ou au Conservatoire musique et danse et doivent être retournés au collège avant le vendredi 5 avril 2024, dernier délai.

## ENTRETIEN D'ADMISSION

- Un entretien sera proposé aux élèves le lundi 6 mai 2024, à partir de 9h00, au cours duquel, les élèves, peuvent s'ils le souhaitent, être accompagnés d'un parent. L'admission définitive est prononcée par madame la directrice académique prenant en compte l'avis d'une commission. Cette commission s'appuie sur l'étude du dossier, l'entretien avec l'élève et le nombre de places disponibles.

## OBLIGATIONS DE LA CLASSE

- L'adhésion à la classe CHAM implique un engagement fort de l'élève, sur toute l'année scolaire, particulièrement lors d'actions artistiques et culturelles pouvant se dérouler en dehors du temps scolaire. L'emploi du temps est, dans la mesure du possible, aménagé pour suivre cet enseignement.
- L'inscription en classe CHAM induit l'obligation de suivre ce cursus pendant les 4 années au collège (de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>).